

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-039**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE L'AJOUT DE LA SECTION 13.19 ET L'AJOUT D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS À LA ZONE 511**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-039, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-Z01-039 sera soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à partir la publication du présent avis.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire,

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à accommoder la construction d'une maison alternative pour adultes ayant des besoins spécifiques, qui se veut un milieu d'hébergement moderne et plus fonctionnel qu'un CHSLD. L'ajout de la section 13.19 au Règlement de zonage, ainsi que la modification demandée à la grille des spécifications de la zone 511 permettront de réaliser ce projet dans les délais requis.

Le projet de règlement vise la zone numéro 511. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 512, 514 et 517, ainsi que les zones numéros P4-763, R28-768, R28-769 et R28-770 situées dans l'arrondissement de Montréal-Nord, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE les personnes, telles qu'identifiées aux plans ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles), **dès le 13 octobre 2020** pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : [kathy.deazevedo@montreal.ca](mailto:kathy.deazevedo@montreal.ca), ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique – Projet de règlement RCA09-Z01-039  
À l'attention de Madame Kathy De Azevedo  
12090, Rue Notre Dame-Est  
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) **au plus tard le 28 octobre 2020 à minuit, heure de l'Est.**

Fait à Montréal, le 13 octobre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA